

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCO****SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 14 + 3 **PROCURATION**

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 du mois de juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, TORRES Jean-Louis, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, ALBALADEJO Joseph, LECTEZ Laurence, GRANDO Daniel., FEDERICO Fatiha, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie, LAFITTE Patrick, ROUCOLLE Lilian., LIRONCOURT Agnès,

Absents ayant donné procurations : Mme FORNELLI Sandra à Mme COGEZ Aline, Mme BOLASELL Claire-Marie à M. MANAS Christophe, Mme SABARDEIL Manon à Mme LIRONCOURT Agnès.

Absents : M. GERBOLES Henri., M. COLARD Lionel

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été désignée secrétaire de séance

DEL07202509**OBJET : Attribution du marché de création d'un flow-park**

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le choix de l'entreprise, après analyse des offres reçues, pour le marché de création d'un Flowpark et de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue. L'analyse des offres a été effectuée par le bureau d'études Gaxieu.

Le marché a été publié le 06 juin 2025. En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique la date de réception des offres maximale a été fixée au 27 juin pour déposer les offres.

6 critères de sélection des offres ont été retenus :

- Adéquation du projet au programme 30 Points / 70 points
- Méthodologie moyens humains et matériels 15 points / 70 points
- Matériaux et équipements utilisés 10 points / 70 points
- Planning et délai d'exécution 10 points / 70 points
- Performance environnementale de l'offre 5 points / 70 points

- Le prix de la prestation : 30 points sur 70 points

3 Candidats ont déposé une offre :

AIRLINE SKATEPARKS : 130 034.20 € HT

IO SKATEPARKS : 131 760.00 € HT

HEXAGONE SKATE PARK 121 173.50 € HT

Le rapport d'analyse précise que les 3 offres sont assez proches financièrement. Entre 121 173.50 euros HT et 131 760.00 euros HT.

L'offre de Airlines SKATEPARKS malheureusement n'est pas retenue car il était clairement indiqué que la date de démarrage des travaux devait se faire à partir du 25 Août pour se terminer fin octobre.

Leur candidature propose un démarrage au 13 octobre pour se terminer ne correspond pas au cahier des charges qui précise un démarrage le 25 août 2025. Leur offre n'a donc pas été analysée.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 066-216600593-20250711-DEL07202509-DE

L'offre de HEXAGONE SKATE PARKS bien que plus intéressante en termes de prix ne présente pas de garantie technique suffisante pour les classer en première position. De plus leur candidature a été étudiée alors que des documents n'apparaissaient pas dans l'offre mais dans la candidature. Cela aurait pu être un motif de rejet. Il a été tout de même décidé d'étudier leur candidature. L'entreprise obtient la note de 68 points sur 100 points et se classe en 2^{ème} position.

C'est donc la proposition de l'entreprise IO SKATE PARKS qui arrive en première position avec une offre de 131 760.00 euros HT. Elle obtient la note de 85.38 points/100 points.

Le conseil doit donc se prononcer sur la proposition de notre bureau d'étude GAXIEU de retenir l'entreprise IO SKATE PARK.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'avis du bureau d'études, de retenir l'entreprise IO SKATE PARK pour la création d'un flow-Park et de l'autoriser à signer le marché avec l'entreprise retenue. Le montant du marché s'élève à 131 760.00 € HT.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché à l'entreprise suivante : IO SKATEPARKS
- **D'AUTORISER** le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue pour un montant total de **130 760.00 € HT soit 158 112.00 € TTC**, et à exécuter le marché public pour la création d'un flow park.
- **DIT** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget.

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**



C. MANAS